

26 mai 2014

Brève:

**Le Prix CORECHED de la recherche en éducation 2014 décerné à un projet de recherche
l'Université de Fribourg**

Berne, le 26 mai 2014. Le Prix CORECHED a été attribué aujourd'hui pour la cinquième fois par la Confédération et les cantons à un projet de recherche en éducation se distinguant par son excellence. Doté d'un montant de 25 000 francs, ce prix récompense cette année le professeur Gérard Bless, directeur de l'Institut de pédagogie curative de l'Université de Fribourg, ainsi que deux de ses collègues, Rachel Sermier Dessemontet et Valérie Benoît, qui enseignent aujourd'hui à la Haute école pédagogique du canton de Vaud. L'étude primée s'intéresse à l'intégration scolaire d'enfants ayant une déficience intellectuelle. Le prix a été remis aux chercheurs concernés à l'occasion d'une cérémonie officielle à Berne, par le chef du Département de l'économie, de la formation et de la recherche, M. Johann Schneider-Ammann, et le président de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, M. Christoph Eymann (conseiller d'Etat, Bâle-Ville).

Communiqué de presse (version longue):

Le Prix CORECHED de la recherche en éducation 2014 décerné à un projet de recherche de l'Université de Fribourg

Berne, le 26 mai 2014. La Confédération et les cantons ont décerné aujourd'hui le cinquième Prix CORECHED de la recherche en éducation. Doté d'un montant de 25 000 francs, le prix récompense cette année un projet de recherche du domaine de la pédagogie spécialisée. Les lauréats sont Gérard Bless, professeur à l'Université de Fribourg, Rachel Sermier Dessemontet, professeure formatrice à la Haute école pédagogique du canton de Vaud, et Valérie Benoît, chargée d'enseignement dans la même institution.

Avec ses deux anciennes collaboratrices, Rachel Sermier Dessemontet et Valérie Benoît, le directeur de l'Institut de pédagogie curative de l'Université de Fribourg, Gérard Bless, s'est intéressé à l'intégration scolaire d'enfants ayant une déficience intellectuelle. La question centrale de la recherche était la suivante: les enfants présentant une déficience intellectuelle progressent-ils autant dans leurs capacités cognitives et non cognitives s'ils sont intégrés dans une classe ordinaire que s'ils sont scolarisés dans une école spécialisée? Les chercheurs se sont également demandé si les élèves non handicapés se trouvaient freinés dans leur apprentissage de la langue d'enseignement et des mathématiques par l'intégration de leurs camarades présentant une déficience intellectuelle.

Les résultats montrent que la scolarisation intégrée d'enfants ayant une déficience intellectuelle dans des classes primaires ordinaires, combinée à un soutien pédagogique approprié, leur permet de progresser au moins aussi bien que ceux qui suivent une scolarité séparée et que leurs progrès linguistiques sont même légèrement supérieurs. Le second constat des chercheurs est que les progrès scolaires de leurs camarades des classes ordinaires ne souffrent pas de cette intégration.

La CORECHED honore en l'occurrence un travail d'un grand intérêt, sur le plan à la fois scientifique et politique, et qui permet également de confirmer pour le contexte suisse les résultats obtenus dans d'autres pays. Selon la loi fédérale de 2004 sur l'égalité pour les handicapés, en effet, les enfants et adolescents handicapés doivent être autant que possible scolarisés dans des classes ordinaires, postulat qui a été repris dans le concordat sur la pédagogie spécialisée adopté par la CDIP en 2007. Or les changements que cela induit soulèvent un grand nombre de questions. Les résultats du travail de recherche récompensé aujourd'hui apportent des informations importantes et utiles pour l'ensemble des acteurs concernés (parents, enseignants ou autres professionnels) et pourront contribuer à objectiver le débat, souvent émotionnel, sur la question de l'intégration scolaire des enfants handicapés.

Le chef du Département de l'économie, de la formation et de la recherche, M. Johann Schneider-Ammann, et le président de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, M. Christoph Eymann (conseiller d'Etat, Bâle-Ville), ont remis le prix de 25 000 francs aux chercheurs concernés en présence d'un public d'invités, à l'occasion d'une cérémonie officielle qui s'est tenue à Berne.

La Conférence de coordination CORECHED

Les organes de la Confédération et des cantons qui sont responsables de la formation au niveau suisse, à savoir, pour la Confédération, le SEFRI (Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation) et, pour les cantons, la CDIP (Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique), collaborent dans le domaine de la recherche en éducation à travers la CORECHED (Conférence suisse de coordination pour la recherche en éducation). Cette dernière a pour tâches non seulement de procéder aux échanges d'information et de coordonner et définir les orientations stratégiques communes en ce qui concerne la participation de la Suisse aux projets de recherche internationaux, mais aussi de mettre en valeur et de diffuser les résultats issus de la recherche en éducation effectuée en Suisse. C'est dans ce but, de même que pour encourager et honorer l'excellence, qu'a notamment été instauré le Prix CORECHED. Peuvent se porter candidats les chercheurs actifs en Suisse, dont les travaux de recherche sont d'actualité, revêtent un grand intérêt pour la politique de l'éducation et se distinguent par leur qualité scientifique. Les travaux présentés sont évalués par un jury scientifique composé de spécialistes. Le prix est attribué tous les deux ans.

Pour en savoir plus

Secrétariat de la CORECHED
Stefan Denzler
Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE)
Entfelderstrasse 61
5000 Aarau
TÉL: +41 (0)62 835 23 90
FAX: +41 (0)62 835 23 99
info@coreched.ch
www.coreched.ch